

Compte-Rendu Conseil municipal du 24 août 2017

1 – Création d'une tarification pour la garderie de l'école

Monsieur le Maire propose au conseil qu'à compter de la rentrée 2017, une contribution financière soit demandée aux parents qui utilisent la garderie à l'école à hauteur de :

- 30 € par enfant pour une inscription à l'année,
- 12 € par enfant et par trimestre, pour une inscription au trimestre.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents approuve cette nouvelle tarification pour la garderie à l'école.

2 – Tarif de la cantine scolaire

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre en place à la rentrée scolaire 2017, une majoration du prix du repas de cantine en cas d'absence de réservation préalable ou inscription tardive.

Prix unitaire du repas	4.00 €
Prix unitaire du repas en cas d'absence de réservation ou réservation tardive	6.00 €

Le conseil, à la majorité des membres présents, approuve ce nouveau tarif.

3 – Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal d'Aiguilhe décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2017-2018.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent de l'école à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 27 heures 30.

4 – Extension du périmètre de la communauté d'Agglomération du Puy en Velay

Monsieur le Maire expose au conseil que par délibération du 22/06/2017, le conseil communautaire a accepté, à l'unanimité, l'adhésion des communes de Monistrol d'Allier et de Saint-Préjet d'Allier à la communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'adhésion de Monistrol d'Allier et de Saint-Préjet d'Allier à la communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

5 – Demande de transfert de propriété privée dans le domaine communal

Madame la 1^{ère} adjointe expose au conseil, la demande déposée par l'association syndicale du lotissement Perce Neige de transfert de propriétés privés dans le domaine public.

Le lotissement Perce Neige a été créé par la société SACICAP en 1995. Le lotisseur avait omis de transférer à l'Association Syndicale toutes les parties communes comprenant la voirie, un chemin piétonnier, une parcelle à l'entrée du lotissement et 2 parcelles surplombant la Borne. La SACICAP souhaite transférer ces parties communes à l'association syndicale du lotissement Perce Neige. L'Association Syndicale en assemblée générale extraordinaire a pris la décision de demander à la commune d'Aiguilhe de reprendre dans son domaine public la voirie et les 2 parcelles surplombant la borne (parcelles cadastrées AA 366 et AA 357).

Considérant que la voirie est une impasse et n'a donc pas vocation d'être une voie ouverte à la circulation publique, le conseil municipal, à la majorité des membres décide de ne pas accepter le transfert de propriété de la voirie privée dans la voirie publique.

Concernant les parcelles surplombant la Borne, afin de faciliter l'entretien de la rivière et plus spécifiquement la protection contre l'érosion, le conseil municipal, décide à la majorité des membres présents de les transférer dans le domaine privé de la commune. Ce transfert sera réalisé à titre gratuit et aux frais du vendeur.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

6 – Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose au conseil qu'afin de renforcer la sécurité routière sur les communes, le département alloue un contingent des recettes des amendes de police. Cette subvention peut être allouée à une commune, une fois tous les cinq ans.

A Aiguilhe, il est nécessaire de renforcer la sécurité routière devant la crèche et l'école et à l'entrée de la route de Roderie côté Super U. Devant l'école et la crèche, un cabinet d'étude proposera à la Mairie des solutions pour faire ralentir les véhicules. Au niveau de l'entrée de Roderie, il est également nécessaire de revoir la sécurité car les ralentisseurs existants ont perdu de leur relief et donc perdu de leur efficacité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve ces travaux de sécurité routière pour un montant prévisionnel de 30 000.00 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le département pour une subvention au titre des amendes de police,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux,
- Approuve le tableau prévisionnel de financement suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
TRAVAUX	30 000.00 €	DEPARTEMENT	9 000.00 €	30%
		AUTOFINANCEMENT	21 000.00 €	70%
TOTAL	30 000.00 €	TOTAL	30 000.00 €	100%

Prochain conseil le 28/09/2017